

collecte des déchets

Depuis le 4 juillet, la société SEPUR reprend la gestion du traitement et de valorisation des déchets de l'agglomération de Cergy-Pontoise et par conséquent celle de Courdimanche. Ce changement de délégataire entraîne quelques modifications, notamment sur certains jours de collecte.



Depuis le 4 juillet, la société SEPUR reprend la gestion du traitement et de valorisation des déchets de l'agglomération de Cergy-Pontoise et par conséquent celle de Courdimanche. Ce changement de délégataire entraîne quelques modifications, notamment sur certains jours de collecte.

En effet, les végétaux seront collectés, de 12h à 20h, tous les jeudis de mars à octobre et au mois de janvier, puis une fois par mois le 1^{er} jeudi en novembre, décembre et février. Quant à la collecte des encombrants, elle ne sera plus effectuée le 4^{ème} jeudi de chaque mois mais le 1^{er} lundi de chaque mois à partir de 6h.

Rien ne change pour la collecte des déchets ménagers, elle s'effectuera toujours le mardi pour les pavillons et le mardi et vendredi pour les habitats collectifs. De même pour les bacs jaunes, emballages et papiers, le ramassage s'effectuera toujours le lundi pour toutes les habitations.

COLLECTE DES DÉCHETS EN PAVILLONS À COURDIMANCHE | 2022

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01 Ve	01 Lu	01 Je	01 Sa	01 Je	01 Je
02 Sa	02 Ma	02 Di	02 Ve	02 Ma	02 Ve
03 Di	03 Me	03 Sa	03 Lu	03 Je	03 Sa
04 Lu	04 Nouveau calendrier	04 Je	04 Di	04 Ma	04 Di
05 Ma	05 Ve	05 Lu	05 Me	05 Sa	05 Lu
06 Me	06 Sa	06 Ma	06 Je	06 Di	06 Ma
07 Je	07 Di	07 Me	07 Ve	07 Lu	07 Me
08 Ve	08 Lu	08 Je	08 Sa	08 Ma	08 Je
09 Sa	09 Ma	09 Ve	09 Di	09 Me	09 Ve
10 Di	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa
11 Lu	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di
12 Ma	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu
13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma
14 Je	14 Di	14 Me	14 Ve	14 So	14 Me
15 Ve	15 Lu	15 Je	15 So	15 Di	15 Je
16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve
17 Di	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Sa
18 Lu	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di
19 Ma	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu
20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma
21 Je	21 Di	21 Ve	21 So	21 Lu	21 Je
22 Ve	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je
23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve
24 Di	24 Me	24 Sa à Jouy-le-moutier	24 Lu	24 Je	24 Sa
25 Lu	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di
26 Ma	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu
27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma
28 Je	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me
29 Ve	29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je
30 Sa	30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Lu	30 Ve
31 Di	31 Me	31 Lu	31 Sa	31 Je	31 Sa

Vacances scolaires Zone C Jour férié *DEEE, ou D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Electronique

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

La 4 juillet 2022 marque aussi un tournant décisif et attendu pour le tri sélectif sur notre territoire, puisque dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire de février 2020, la CACP met en oeuvre l'extension des consignes de tri.

Cette mesure vient simplifier votre quotidien, avec une seule règle à retenir pour votre geste de tri « TOUS les emballages et papiers se trient ».

Documents

[Calendrier collecte juin-déc 2022](#)